

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°38-2020

Point 4.9.4

Point 4.9.4 de l'ordre du jour

Participation du Service de la vie universitaire à l'aide spécifique du CROUS pour l'année 2020

EXPOSE DES MOTIFS

De nombreux étudiants connaissent des difficultés financières.

L'Université de Strasbourg a fait le choix de verser une contribution au CROUS de Strasbourg, organisme le plus à même d'évaluer les situations sociales des étudiants.

Selon la circulaire n° 2011-1021 du 03/11/2011, concernant le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes : « Dans chaque université, le conseil d'administration, après avis du conseil des études et de la vie universitaire, détermine le pourcentage de l'aide sociale dans la limite de 30 % du budget annuel ».

Il est proposé au Conseil d'administration, au titre de l'année 2020, de voter une subvention **à hauteur de 90 000 euros**.

Elle est imputée sur le budget du Service de la vie universitaire.

Le montant des aides sera attribué aux étudiants par la Commission de l'aide spécifique du CROUS de Strasbourg.

Par 28 voix pour et 1 abstention, la CFVU a approuvé la participation du Service de la vie universitaire à l'aide spécifique du CROUS pour l'année 2020.

Délibération

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la participation du Service de la vie universitaire à l'aide spécifique du CROUS pour l'année 2020.

Résultat du vote :

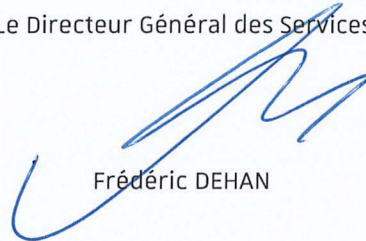
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN